



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS est, par la présente, donné que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant tiendra à huis clos ses prochaines séances du Conseil municipal **à l'hôtel de Ville de Saint-Constant situé au 147, rue Saint-Pierre**, et ce, pendant toute la période où le Conseil municipal sera autorisé à siéger à huis clos selon l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, en date du 15 mars 2020.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 24 mars 2020.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques